CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Oussama BENARBIA

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE et BATIMENT (LIP), a suivi l'action :

Préparation à l'habilitation électrique NFC 18 510 BT recyclage.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

B1V - B2V - BR - BC - BE Essai - B1 - B2 - B0 Exécutant Recyclage - H0 Exécutant Recyclage - H0V Exécutant Recyclage

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 05/11/2026 au 06/11/2026, sur une durée totale de 10h30.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 36, rue de la Grande Bretagne 44470 Carquefou
Le 06/11/2026

Cachet et signature

ATSI Centre Ouest
Zone d'activités des Six Croix
12, rue du Clos Bessere
44480 Donges
Siren 823 129 101
N° déclaration d'activité 52.44.08073.44

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.